



**SECRETARIAT GENERAL**  
Service Affaires Juridiques et Assurances  
SC/SK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704636-20230320-2023-165-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION  
ET DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
N° 2023 – SJ - 11**

Le Maire de la Ville de Metz

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.1414-2 et L.2122-18 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant désignation du Maire et des Adjoints ;
- VU les désignations de Messieurs Hervé NIEL et Julien HUSSON en qualité d'Adjoints au Maire ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 portant création et nomination des membres de la Commission d'Appels d'Offres ;
- VU l'arrêté municipal n°2020-SJ-119 en date du 21 juillet 2020 portant désignation de M. Hervé NIEL, Adjoint au Maire, en tant que Président de la Commission d'Appels d'Offres ;
- VU l'arrêté de délégation de fonctions n° 2022-SJ-295 de M. le Maire à M. Julien HUSSON en date du 20 juin 2022 ;
- VU la nécessité de remplacer M. Hervé NIEL, Adjoint au Maire, en tant que Président de la Commission d'Appels d'Offres devant se tenir le 14 avril 2023 ;

**ARRÊTE :**

- Article 1 : M. Julien HUSSON, Adjoint au Maire, est désigné pour me représenter en tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira le Vendredi 14 avril 2023 sur le point suivant : Remplacement du Centre de Supervision Urbain.
- Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et publié et pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt du recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.
- Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Trésorier Principal ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Metz, le

20 MAR. 2023

François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Président de l'Eurométropole de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement

